

**CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES**  
**Benjamin(es)s, Minimes (garçons et filles)**  
**Samedi 22 mars et dimanche 23 mars 2025 à l'INSEP**

## **1 - Epreuves**

### **Samedi 22 mars 2025**

**Tétrathlon Benjamins U14** : 50m haies - Perche ou Longueur - Poids - 1000 m

**Tétrathlon Benjamins U14** : 50m haies - Hauteur - Poids - 1000 m

### **Dimanche 23 mars 2025**

**Pentathlon Minimes masculins U16** : 50m haies - Hauteur - Poids - Perche ou Longueur - 1000 m

**Pentathlon Minimes filles U16** : 50m haies - Hauteur - Poids - Longueur - 1000 m

## **2 - Qualifications**

**Date limite de réalisation des performances** : dimanche 9 mars 2025

**Les qualifications seront effectuées au bilan.**

La réunion de qualification se tiendra le mardi 11 mars 2025.

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du mercredi 12 mars 2025.

**Le nombre d'athlètes sélectionnés sera de 45 par catégorie**, mais en masculins, un groupe « perche » sera constitué de 15 athlètes au maximum, indépendamment de ceux qualifiés pour le groupe « longueur ».

Une liste principale de 45 athlètes et une liste d'attente de 30 athlètes par catégorie sera publiée à partir du mercredi 12 mars 2025.

Les athlètes de la liste d'attente seront déplacés sur la liste principale en fonction des désistements.

## **3 - Qualifications exceptionnelles**

Si l'athlète n'a pas fait de tétrathlon U14 ou de pentathlon U16, un formulaire spécifique devra être rempli et envoyé à la ligue avant le mardi 11 mars 2025 à 09h00 par mail à [hatem.benayed@athleif.org](mailto:hatem.benayed@athleif.org)

**Un minimum de 4 performances correspondantes aux épreuves en minime U16 et un minimum de 3 performances en benjamin U14** devra y être clairement indiqué.

Epreuves qui devront avoir été réalisées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et qui devront correspondre à celles des tétrathlons ou pentathlons.

Les formulaires sont en ligne sur le site internet de la LIFA, rubrique « compétitions » puis sous rubrique " calendriers, formulaires et règlements "

## **4 - Désengagements**

Tout athlète qualifié et déclarant forfait, devra être désengagé date limite **avant le mardi 18 mars 2025 à 23h59**, afin de pouvoir proposer une qualification à des athlètes figurant sur la liste d'attente.

Les désengagements se font directement sur le site internet <http://lifa-athle.fr> jusqu'à la date et l'heure fixée.